

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL733

présenté par
Mme Massat

à l'amendement n° CL447 de M. Letchimy

APRÈS L'ARTICLE 2

A l'alinéa 1, substituer aux mots :

« dans une délibération en cours de transmission aux services de l'État »

les mots :

« dans sa délibération n°13-1229-1 du 28 juin 2013 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de préciser dans l'amendement la date et le numéro de la délibération adoptée postérieurement à la date de dépôt de l'amendement